

# ENQUETE PUBLIQUE

Commune de BEAUFORT

Département de l'ISERE

« La demande de poursuite d'autorisation d'exploitation d'une carrière alluvionnaire et d'une installation de traitement des matériaux sur le territoire de la commune de BEAUFORT en Isère »,

Maitre d'ouvrage

La Société SAS MARCHAND

339 montée de l'embranchement à REVEL-Tournant, 38.270,

---

## PROCES-VERBAL de SYNTHESE

Date limite de transmission au maitre d'ouvrage..... le 25 octobre 2017

Date limite du mémoire de réponse : .....le 9 novembre 2017.

Monsieur le Maire de BEAUFORT  
Monsieur Norbert Bouvier

Le Maitre d'ouvrage  
Société MARCHAND SAS



Le commissaire enquêteur  
Rémy Pasteur



Rédacteur : Rémy Pasteur, commissaire enquêteur.

TRAVAIL PUBLICS  
SAS MARCHAND  
38270 REVEL-T  
Tel: 04 74 84 57 12 - Fa  
SIRET 713 880 015 000

## –Préambule

L'objectif du procès-verbal de synthèse est de communiquer à l'auteur du projet la **synthèse des observations** écrites ou orales recueillies au cours de l'enquête publique afin de lui permettre d'avoir une connaissance aussi complète que possible des préoccupations ou suggestions exprimées par le public à titre individuel ou au titre d'un groupement ou d'une association. Il éclaire d'abord à l'aide de statistiques la **participation du public** à l'enquête. En deuxième partie il décrit les **caractéristiques et le contenu des observations** de ce public. En dernière partie il soumet les **questions repérées** dans les observations et celles du commissaire enquêteur conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement. Les réponses à ces questions font l'objet d'un mémoire rédigé par le maître d'ouvrage.

### 1. Les données quantitatives des observations du public.

Particuliers	Nombre d'observations sur le registre	Nombre de lettres reçues à titre individuel à mettre sur le registre.	Nombre total d'observations sur le registre
582 habitants	0	0	0
Nombre d'OBSERVATIONS			0
Associations ou groupement	Nombre d'observations par voie électronique		Nombre d'observations intégrées registre
	0	0	0
Nombre d'OBSERVATIONS			0

<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
---------------	----------	----------	----------

Au cours de cette enquête le commissaire enquêteur n'a reçu aucune visite exceptées celles de monsieur le Maire Norbert BOUVIER et du maître d'ouvrage monsieur MARCHAND. Aucune observation n'a été enregistrée sur le registre d'enquête et aucun courrier postal ou électronique n'a été remis au commissaire enquêteur.

Malgré cette absence de réactivité du public, le commissaire se propose d'adresser un procès-verbal de synthèse pour authentifier l'absence d'observations du public et poser quelques questions à partir de développements contenus dans le dossier d'enquête publique.

## 2. Les questions au maitre d'ouvrage.

### Question N°1 :

Le site contient une installation mobile de traitement des matériaux (puissance 442 kw) ; (un scalpeur, un crible, et un concasseur). Actuellement aucun dispositif d'abattage des poussières n'est installé sur cet équipement. Un suivi des émissions sonores ainsi que des retombées de poussières devrait être réalisé. *La société envisage-t-elle une protection particulière et sous quelle forme ?*

**Question 2 :** L'inspection des ICPE propose que le dossier de demande d'autorisation soit porté à la connaissance de certains services compétents de l'Isère :

- ° Le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC)
- ° La direction de l'aménagement du territoire du conseil départemental de l'Isère,
- ° La chambre d'agriculture

Les services pourront éventuellement transmettre des observations à l'agence régionale de santé (ARS) et la direction départementale des territoires(DDT) seront informés de la présente demande d'autorisation dans le cadre de la consultation engagée au titre de l'avis de l'autorité environnementale

*La société envisage-t-elle de donner suite à ces propositions ?*

### Question N°3 : La remise en état :

Pour le maire de Beaufort, « les modalités de remise en état des terrains telles que présentée n'appellent aucune observation et paraissent conformes aux objectifs fixés de restitution des terrains à l'activité naturelle et agricole après leur exploitation, sous réserve que la société Marchand obtienne les autorisations administratives préalables requises ».

**Question N°4 : Pollution.** Des mesures supplémentaires face au risque de pollution des sols et eaux souterraines sont à prendre (voir étude d'impact). Mais avec un mode d'exploitation rigoureux, confié à du personnel de qualité et formé aux premiers secours, les risques d'accident et leur propagation vers l'extérieur du site sont peu probables

**Question N° 5 :** Les ressources actuelles sont supérieures aux besoins propres. Aujourd'hui il n'est pas prévu de commercialisation du produit. *Cette option ne semble pas écartée pour l'avenir. Alors avec quelles précautions supplémentaires la société peut-elle s'envisager cette commercialisation ?*

**Question N° 6 :** Des mesures supplémentaires face au risque de pollution des sols et eaux souterraines sont à prendre (voir étude d'impact). *La société est-elle en mesure de prendre ces mesures et sous quelle forme ?*

**Question N° 7 :** *Pouvez-vous donner une explication sur les causes de la non-participation du public ?*